

Véritable ambassadrice, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Vendée fait valoir les préoccupations des chefs d'entreprises pour contribuer au développement du secteur des métiers. Elle a pour mission de représenter les intérêts de l'artisanat de son département auprès des pouvoirs publics.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Vendée, 1^{er} réseau certifié pour l'accompagnement des créateurs et repreneurs d'entreprises en Vendée.

Nos 6 engagements de services, pour les prestations d'accompagnement à la création ou reprise d'entreprises :

- Vous réserver un accueil disponible, agréable et efficace,
- Vous fournir des informations claires et actualisées,
- Vous faciliter les démarches de création et de reprise d'entreprise,
- Vous orienter à chaque étape de votre installation,
- Vous proposer les services d'une équipe compétente,
- Vous écouter pour satisfaire vos attentes.

En cas de remarque, vous pouvez remplir le formulaire disponible à l'accueil général ou adresser un courrier au Secrétaire général - Directeur des services.

Le personnel de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Vendée a un devoir de réserve face aux informations relatives à votre projet. Ces données sont soumises à un strict respect de confidentialité.

**Vous êtes en phase de réflexion,
Vous souhaitez créer une entreprise,
Vous envisagez de reprendre une affaire.**

Nos équipes sont à votre écoute pour répondre à vos questions et vous accompagner à chaque étape de votre projet.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Vendée vous accueille du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.



Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Vendée

35, rue Sarah Bernhardt - B.P. 75
85002 La Roche sur Yon Cedex
Standard : 02 51 44 35 00
Fax : 02 51 46 09 13

Mél : cm85@cm-larochesuryon.fr
Site Internet : www.cm-larochesuryon.fr

Antenne de Fontenay-le-Comte

19, rue Clemenceau
85200 Fontenay le Comte
Tél. : 02 51 50 20 12
Fax : 02 51 52 21 54

Mél : fontenay.cm85@wanadoo.fr

Avec le soutien de nos partenaires



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat

Vendée

CRÉER, REPRENDRE UNE ENTREPRISE

1 Démarrer



Vous accompagner
à chaque étape

- 1 Démarrer
- 2 Développer
- 3 Améliorer
- 4 Transmettre
Reprendre

Réunion d'information collective

Cette réunion vous présente les 7 étapes pour réussir votre projet. Vous participez sans inscription.

De l'esprit d'entreprendre aux aides et subventions, le conseiller décrit les différentes démarches, la couverture sociale du chef d'entreprise, les formes juridiques, les régimes fiscaux...

⇒ Réunions à La Roche sur Yon ou Fontenay le Comte et sur l'ensemble du département

 *Le carnet de route du créateur/repreneur vous est remis durant cette réunion.*

Entretien conseil avec simulation financière

Cet entretien, sur une première approche, vous permet d'apprécier la dimension de votre projet.

Quel chiffre d'affaires devez-vous réaliser ? Combien d'heures ou prestations devez-vous vendre ? Quelle sera votre rémunération ? Que représentent les investissements, les charges, le seuil de rentabilité, la trésorerie ?

 *Un support synthétique présentant votre projet vous est remis à la fin de l'entretien.*

Entretien conseil, étude prévisionnelle ou étude de projet de reprise

Cet entretien vous donne les éléments vous permettant de prendre la décision de créer ou de reprendre une entreprise. Analyse de votre projet ou de l'entreprise à reprendre grâce aux documents ou renseignements que vous avez collectés (liste fournie lors de la prise du rendez-vous).

Création

Étude prévisionnelle avec présentation du projet, de vos produits, de l'équilibre économique de votre entreprise sur 3 ans (évaluation des investissements, charges, financement).

Reprise

Étude prévisionnelle tenant compte du prix de vente du fonds (du financement, de votre rémunération, des investissements nouveaux,...).


 *Une étude complète et personnalisée de votre projet vous est remise à la fin de votre entretien.*

Passeport pour entreprendre avec accompagnement individualisé

Ce stage, obligatoire pour la plupart des porteurs de projet, est la **formation de référence**, permettant de repérer les conditions de votre réussite et de vous préparer à votre futur métier de chef d'entreprise.

Vous préparez votre projet, avec 2 conseillers, durant deux semaines de formation au cours de journées collectives et d'un entretien individuel.

Vous et votre stratégie de projet ; votre marché, vos produits ; les aspects juridiques et fiscaux ; l'équilibre économique de votre entreprise et votre étude prévisionnelle associant votre décision, vos actions.

 *Une documentation (mallette Passeport pour entreprendre) et une étude complète, présentant votre projet, vous sont remises durant votre stage.*

Dirigeant-Entrepreneur du Secteur des Métiers

Cette formation-conseil, qui débute chaque année en novembre et se poursuit sur plusieurs mois, vous donne des moyens exceptionnels pour étudier la faisabilité de votre projet, déterminer votre stratégie et vous approprier des outils pour gérer, pérenniser et développer votre entreprise.

Vous avez ainsi l'opportunité d'acquérir réellement des compétences dans toutes les fonctions de l'entreprise (finance, commercial, communication, organisation, gestion des ressources humaines,...). Vous bénéficiez de l'accompagnement d'un **tuteur** tout au long de la formation.

Vous construisez étape par étape une **étude prévisionnelle** approfondie et personnalisée, qui est une alliée de poids pour la négociation d'un prêt bancaire.

Assistance aux formalités, immatriculation au Répertoire des Métiers

Ce rendez-vous, après préparation de vos documents, vous permet d'effectuer toutes vos démarches administratives en un seul lieu, en une seule fois.

Prendre rendez-vous directement avec le Pôle Apprentissage et Formalités.

L'assistant formalités vous transmet votre liste de pièces à fournir pour l'immatriculation de votre future entreprise (votre demande peut être également transmise par courrier).

⇒ **Uniquement à La Roche sur Yon**
⇒ **Information et rendez-vous : Pôle Apprentissage et Formalités au 02 51 44 35 10**

1 Démarrer

Tarifs 2011

Accompagnement de votre projet

Les prestations d'écoute, de primo-conseil, d'informations à caractère général ou réglementaire ne sont pas tarifées.

Réunion d'information collective à la création/reprise d'entreprise **GRATUIT**

Entretien conseil individuel à la création/reprise d'entreprise **79 €* (l'heure)**


Entretien conseil avec simulation financière **158 € (forfait)**

Entretien conseil, étude prévisionnelle ou étude de projet de reprise **316 € (forfait)**

Passeport pour entreprendre avec accompagnement individualisé **477 € (forfait)**

Assistance aux formalités et immatriculation au Répertoire des Métiers
Entreprise individuelle ou société **180 € (forfait)**
(hors immatriculation au Registre du Commerce et Sociétés)

(*) Les tarifs indiqués ne tiennent pas compte des aides auxquelles vous pourriez prétendre. En outre, ils sont modulés en fonction du temps opérationnel de conseil et d'accompagnement passé (base horaire ou journalière).

 **Renseignez-vous auprès de votre conseiller de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Vendée qui vous fera une proposition.**